

Décision du 16 septembre 2016 portant délégation de signature

NOR : *INTV1625891S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Leschi, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, délégation est donnée à Mme Isabelle Delacroix, directrice générale adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous les actes ou décisions dans le cadre des textes en vigueur.

Article 2

La présente décision prend effet le 1^{er} octobre 2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 septembre 2016.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI

